



Probleme paiement credit revolving huissier

Par **finot**, le **15/09/2009** à **18:32**

Bonjour,

Depuis plusieurs mois je rencontre de grosses difficultés pour payer mes mensualités de crédit.

J'ai tout d'abord demandé un report à la société, ce qui a été refusé.

Chaque mois les prélèvements se présentent mais ne sont pas honorés (et j'ai en plus des frais bancaires).

Je leur ai adressé un courrier en leur demandant d'échelonner ma dette d'environ 3500 euros à partir du mois d'octobre pour un maximum de 125 euros par mois (mon courrier date de la semaine dernière). J'attends en effet une aide de ma famille qui est à l'étranger...

Mon problème est mon découvert qui me plombe et que j'essaie de combler au plus vite!!...

Mais je les ai eu au téléphone aujourd'hui et j'apprends que mon dossier a été transmis à un huissier.

On n'a pas voulu me dire ce que cela impliquait.

Que va-t-il se passer? Pourrais-je demander à l'huissier un échelonnement de ma dette? Devrais-je tout payer d'un coup? Va-t-on me saisir le peu de bien que j'ai (je vis en couple mais mon ami ne travaille pas actuellement...).

Dans l'attente d'une réponse rapide.

Merci d'avance

Par **lapige11**, le **18/09/2009** à **12:15**

bojour,
tous d"abors pas de panique ils te foutent la trouille, tu vas avoir droit au recouvrement
amaible qui va te harceler j'espère que tu ne leurs a pas filer ton téléphone ,là, tu leurs
propose bien sur moin de 125€ en leurs expliquant que dés que ta situation va s'arrangé tu
l'augmentera tous ça en courrier recommandée avec AR , bien souvent ils acceptent, cela
vient de m'arriver ,je les paient par chèque en attendant que ma situattion bancaire s'arrange,
cela n'a pas été facile mais il faut y croire, va voir le site E-litige.com rubrique recouvrement
c'est super claire.
salut et courage

lapige

Par **finot**, le **18/09/2009** à **13:04**

Merci beaucoup!!

Je vais jeter un coup d'oeil sur le site mentionné.